



## InFO CSE

DIVISION FONCTIONS SUPPORT & FINANCES

111 QUAI PRESIDENT ROOSEVELT

92130 ISSY LES MOULINEAUX

<http://www.focom-orange.fr/votre-etablissement/divisions/fonctions-support-finances/>

### CSEE FSF des 26 et 28 janvier 2022

#### ➤ Consultation sur le projet d'aménagement immobilier de Saint Quentin en Yvelines :

#### Des contraintes et des interdicts chez Orange dans un univers de travail impitoyable !



Lors du CSE du mercredi 27 octobre, les élus **FOCom** avaient demandé une expertise acoustique auprès du cabinet LASA, car nous déplorions qu'un réel besoin d'optimisation de 4 sites Orange, pour une fois situés dans une proximité géographique proche de 1 Km du futur campus, ne se concrétise pas par une amélioration des conditions de travail.

En effet, le rapport de l'acousticien dévoile des axes de progrès avec des traitements acoustiques comme la mise en œuvre entre les espaces de travail de cloisonnettes/d'écran frontaux/d'armoires hautes/claustres/plafond, avec moquette et mobilier absorbant ce qui justifie donc la crainte des élus sur la gêne sonore pour les salariés.

Malgré ces Risques psycho-sociaux, la Direction maintient son dogme systématique en faveur du Flex-desk et espaces dynamiques, quelle que soit la typologie de l'activité des salariés.

Le rapport d'étude acoustique est basé sur une modélisation d'un espace témoin de plateau ouvert avec des calculs estimatifs de la valeur des critères de la norme, bref très théorique et seule une analyse in situ permettra de connaître l'impact réel et objectif sur la santé des salariés.

Vos élu(e)s **FOCom** notent que les recommandations de l'expertise acoustique sont inquiétantes pour tous les collaborateurs en proposant des regroupements de postes, des séparations d'équipes, des limitations de nombre de poste, des sensibilisations des salariés à leurs futurs postes de travail afin de bien appréhender leurs nouveaux espaces et manières de travailler. D'ailleurs les casques audio à réduction de bruit envisagés, les afficheurs pédagogiques du niveau acoustique ou les systèmes de masquage sonore avec un bruit neutre généré sont révélateurs de solutions anxiogènes. **FOCom** a voté **CONTRE** ce projet d'aménagements intérieur.

➤ **Consultation sur le projet d'évolution de l'activité Smart Cities vers la DRCLG/SG : des ambitions de croissance forte avec une équipe resserrée au sein de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales !**



Le projet vise à intégrer au sein de la DRCL les 13 salariés d'OBS/SMC pour constituer un nouvel ancrage sur la transformation digitale des territoires favorisant le développement des services numériques sur les réseaux Très Hauts Débits (THD). L'équipe projet a présenté aux commissions CSSCT et Economie, Projet et Evolution des marchés un dossier complet justifiant au travers de cette nouvelle organisation une meilleure coordination des actions, et un positionnement d'Orange plus efficient comme partenaire privilégié des collectivités locales pour les projets multiservices.

FOCom a voté **POUR** ce projet car il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance pour favoriser la croissance de nos parts de marché sur les offres Smart Cities mais sous réserve de la pérennité de cette nouvelle organisation au regard des ambitions de chiffre d'affaire.

➤ **Information sur le suivi des dispositions prises par l'entreprise dans le cadre de l'épidémie du Covid 19 : Orange se contente du minimum préconisé par le Gouvernement**

A compter du 2 février, la fin du télétravail sanitaire est actée. En revanche, l'entreprise reprend les dispositions en vigueur entre le 14 décembre et le 2 janvier à savoir **la possibilité de poser 2 jours de télétravail occasionnel par semaine, sur la base du volontariat, pour les salariés qui ne disposent pas d'un protocole de télétravail**. Cette mesure est valable **jusqu'au 27 février**.

Les séminaires, formations ou événements internes devront être reportés ou organisés en mode distanciel. Les moments de convivialité réunissant les salariés en présentiel dans le cadre professionnel devront également être reportés. Les réunions devront nécessairement intégrer une modalité de participation à distance (Teams, conférence téléphonique, etc...).

FOCom a demandé le versement d'une indemnité télétravail et la direction nous a indiqué qu'une indemnité de 15 € sera versée en mars pour le mois de janvier. FOCom continue à demander de laisser une plus grande souplesse sur le nombre de jours de télétravail occasionnel accordés afin de permettre un retour progressif sur site dans de bonnes conditions. FOCom a demandé au moins 3 jours de télétravail sanitaire compte tenu du nombre astronomique de cas positifs. FOCom a également obtenu que les salariés qui souhaitent avoir des masques FFP2 soient fournis par l'entreprise sur demande (passer par le médecin du travail ou le préventeur). Nous pensons notamment aux salariés qui prennent des transports en commun bondés et non ventilés. FOCom a fait remarquer que dans de nombreux pays le FFP2 est obligatoire dans les transports.

**Vos Elu(e)s FOCom**

Elus FO COM Titulaires	Frédéric LEGENDRE 06 74 79 65 25	Virginie CORUBLE 06 74 85 86 79	Catherine VERLE 06 07 41 81 86	
Elus FO COM Suppléants	Jean-Patrick Despujos 06 70 75 54 03	Patricia Garcia 06 71 77 50 12	Serge Le Cossec 06 86 46 01 43	Fahima Yakoubi 07 84 21 17 13
RS CSE FO COM	Evelyne JAYET		06 43 89 14 69	